

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 20 octobre 2010

N° 2010-19

EQUALAPREFECTURE

LE: 25 OCT. 2010

Nombre de délégués en exercice :	16	L'an deux mil dix, le 20 octobre 2010 à onze heures quinze, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	10	
Date de la convocation :	12 octobre 2010	

Présents : MM. AJAS, ANDRIEU, ASTRUC, CAMBON, DELMAS, GUIRBAL, LACOMBE, LAMOLINAIRIE, LAVABRE et MASSAT.

Absents excusés : MM. BONHOMME, DAGEN, GARRIGUES, MASSEGLIA, MOIGNARD et ROUCOLLE.

Assistaient à la séance : M. AURADE (CdC Terrasses et Vallée de l'Aveyron)
M. LARREY (Payeur Départemental),
Mlle LAYMAJOUX (Directrice de l'Environnement),
M. BARON (Syndicat Départemental),
M. GINESTET (Syndicat Départemental).

OBJET : Compétences optionnelles – Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron – Décisions de gestion.

Le Président rappelle que dans le cadre de l'exercice des compétences optionnelles transférées au Syndicat Départemental, les différentes décisions afférentes à la gestion des équipements et des services relèvent du Comité Syndical.

Ces décisions concernent aujourd'hui l'extension de la collecte au porte à porte.

A) Acquisition de bacs individuels

Il s'agit de la mise en œuvre d'une évolution du service visant essentiellement :

- à améliorer le service rendu (proximité, propreté, ...),
- à améliorer la qualité du tri sélectif et, par là même, à en maîtriser le coût,
- à améliorer les conditions de travail.

La zone de collecte au porte à porte concernera désormais environ 4 900 foyers (85 % du territoire), ce qui nécessite l'acquisition de bacs individuels supplémentaires, aussi bien pour les OM que pour le tri sélectif, soit au minimum 2 200 bacs dont les caractéristiques ont été définies ainsi :

- pour les OM : essentiellement bacs de 140 l pour une collecte hebdomadaire,
- pour le tri sélectif : essentiellement bacs de 240 l pour une collecte bi-mensuelle.

Pour la réalisation de cette opération, il a été procédé à une consultation dans le cadre d'une procédure adaptée prévue par le Code des Marchés Publics.

Après publication de l'annonce au BOAMP le 18 août 2010, le dossier de consultation a été adressé à 9 entreprises dont 5 ont fait parvenir une offre.

Après analyse, la meilleure offre a été présentée par la Société PLASTIC-OMNIUM (Direction Régionale Sud à Toulouse).

Compte tenu des ajustements de quantités à prévoir (entre les différents modèles notamment), le marché à conclure avec cette société est un marché « à commande » au sens du Code des Marchés Publics dont les montants HT sont ainsi fixés :

- montant mini HT : 49 280 € HTVA
- montant maxi HT : 73 800 € HTVA

Ces montants correspondent à la prise en compte d'une quantité de bacs comprise entre 2 200 unités et 3 350 unités.

B) Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial

L'opération d'extension de la zone de collecte au porte à porte en bacs individuels nécessite un renforcement des équipes de collecte et le Président propose d'approuver la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial dans les conditions suivantes :

- Emploi : Adjoint Technique Territorial
- Fonctions : chauffeur, rippeur, entretien
- Nombre : 1
- Durée de travail hebdomadaire : 35 heures

C) Décision budgétaire modificative

Pour le financement de cette opération, le Président soumet un projet de décision modificative portant sur l'inscription à l'article 2188 d'un crédit de 91 511 € provenant du chapitre 1641 et inscrit initialement au BP 2010 pour permettre le remboursement anticipé éventuel concernant les emprunts transférés de la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron lors du transfert de compétences optionnelles en 2006.

*
**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuve les propositions présentées,
- approuve le marché à conclure avec la Société PLASTIC OMNIUM pour la fourniture de bacs individuels destinés à l'extension de la collecte au « porte à porte » au secteur semi-rural de la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron pour un montant minimum de 49 280 € HTVA et un montant maximum de 73 800 € HTVA et autorise le Président à signer le marché correspondant,
- approuve la création de l'emploi permanent suivant :
 - Emploi : Adjoint Technique Territorial
 - Fonctions : Chauffeur-Rippeur-Entretien,
 - Nombre : 1
 - Temps de travail hebdomadaire : 35 H/semet charge le Président d'effectuer les démarches nécessaires au recrutement du nouvel agent,
- approuve la décision modificative n°2 selon le détail figurant en annexe.

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE

DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU

REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE 25 OCT 2010

ET DE SA PUBLICATION LE 25 OCT 2010

Montauban, le

- 2 NOV. 2010

Le Président,

Jean CAMBON

Fait et délibéré le 20 octobre 2010

Le Président,

Jean CAMBON

Code INSEE SYND DEP DECHETS MENAGERS Syndicat mixte	DM 2010
---	---------

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 1641-812 : Emprunts en euros	91 511.00 E	
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts	91 511.00 E	
D 2188-812 : Autres immo corporelles		91 511.00 E
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		91 511.00 E

RECU A LA PREFECTURE
LE 25 OCT. 2010